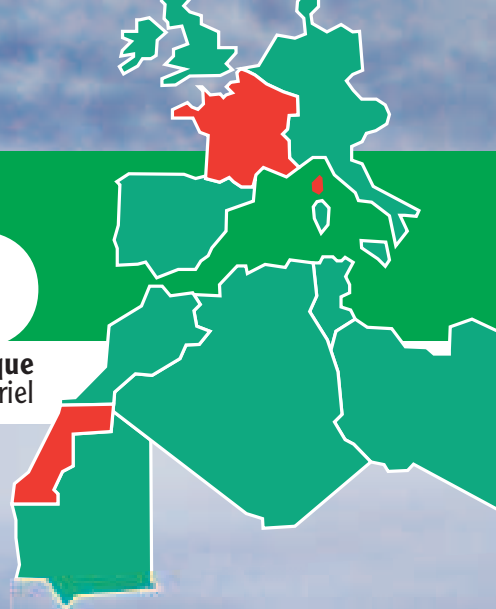


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
numéro 146 – Janvier février mars 2009 – 3,50 – trimestriel



LA MINURSO DOIT AUSSI PROTÉGER LES SAHRAOUIIS

Les Nations Unies et à ses côtés, l'Union européenne, se décideraient-ils à réactiver le règlement politique du conflit du Sahara occidental, toujours à l'arrière des préoccupations internationales. Des signes, une ou deux voix courageuses au cœur du dossier peuvent le laisser espérer.

Ainsi, la nomination d'un diplomate américain, de poids, spécialiste de la région, Christopher Roos, comme envoyé spécial du Secrétaire général qui dès sa désignation officielle, s'est très vite rendu dans la région pour un premier tour de piste, décidé à relancer le processus de négociations.

Ainsi, la présence en janvier à El Aïoun, de la délégation parlementaire européenne « *ad hoc* », en dépit des pressions et atermoiements marocains, peu favorables à sa venue. Le rapport paru ce 20 mars avec les précautions d'usage, réclame clairement pour les Sahraouis habitant la partie occupée par le Maroc, la capacité à s'exprimer librement sur le sujet de « *l'intégrité territoriale* », des procès équitables et recommande à la MINURSO d'étendre son mandat « *au monitoring de la situation des droits de l'homme dans la région* ».

La voix courageuse est celle de Monsieur Bastagli, diplomate italien, responsable de la MINURSO en 2005-2006. À Bruxelles, en janvier dernier, il n'a pas craint comme le juriste Corell, quelques semaines plus tôt à Prétoria, de dire combien la Communauté internationale se contredisait pour ne jamais affronter le Maroc. Ainsi la MINURSO est une dérive du droit international, prévue pour 9 mois elle est encore sur le terrain 17 ans après, sans résultat. (...) (suite page 2)



Monsieur Bastagli, s'est adressé aussi à l'Union, « qui doit impérativement exclure le territoire du Sahara occidental de l'accord de pêche avec le Maroc et du statut de pays avancé qu'elle compte accorder à ce pays ».

L'Europe qui appelle et encourage les progrès de la démocratie au Maroc, peut-elle à ce point se contredire, en acceptant de fait l'occupation d'un territoire et la soumission de tout un peuple, à qui ce même pays refuse le droit à choisir librement son avenir?

Monsieur Bastagli, y voit l'influence trop grande de la France et de l'Espagne, en prise directe d'intérêts avec le Maroc et à ce titre peu disposées à faire pression en faveur de l'application du droit des Sahraouis. L'Europe doit, dit-il, confier la gestion du dossier à un pays neutre, comme un pays scandinave. Proposition qui n'a pas manqué de faire réagir le principal intéressé, l'Espagne, son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Moratinos, n'a-t-il pas très vite déclaré à la suite, que son pays n'avait pas changé de position et continuait à soutenir l'autodétermination.

Autodétermination comme droit inaliénable, reconnu par la Charte aux anciens peuples colonisés. Ce droit devra s'appliquer et la négociation si elle reprend, doit partir de cette condition, l'autodétermination d'abord.

Quatre livres à l'Harmattan

« La plume prisonnière »
de Nana Labaat Rachid (Poésies)

« Sahara occidental,
une colonie en mutation »
Collection Ouest Saharien

« Le peuple sahraoui face à
l'engagement des Nations Unies »
Conférence à l'Assemblée Nationale

« Malgré tout Dakhla existe »
d'Elisabeth Peltier

Sommaire

p 1 Édito

p 2 à 5 Interview de Mohamed Daddach,
militant sahraoui

p 6 et 7 Interview de Annie Delay, bénévole
à Amnesty France

p 8 Human Rights Watch au Sahara,
recommandations

p 9 Délégation ad hoc du Parlement
européen, recommandations

p 10 Brèves et nouvelles

p 11 Délégation de femmes sahraouies
en France

p 12 La culture sahraouie à l'honneur

ENTRETIEN AVEC SIDI MOHAMED DADDACH

Réalisé par Denis Vericel, le 2 octobre 2008 à la représentation sahraouie de Genève
Traduction de l'arabe, Ali Omar Yara



Mohamed Daddach à Genève.

Je suis né en 1957, dans la région de Guel-tat Zemmour, à 245 km à l'Est de la ville de El Ayoun. Nous vivions au Sahara occidental encore occupé par l'Espagne. Ma nationalité espagnole m'a permis de travailler dans des entreprises espagnoles implantées dans la région.

Au début des années 1970, commence à apparaître le Front de Libération de la Saguiet El Hamra et Rio de Oro (Le Polisario). J'ai adhéré à ce mouvement dès 1973. À cette époque, beaucoup d'organisations se sont soulevées, dans la clandestinité, et militaient pour l'indépendance du Sahara, donc pour le retrait de l'Espagne et pour la mise sur pied d'un État sahraoui, qui refuse l'annexion au Maroc, à la Mauritanie ou à l'Algérie. Parmi les mots d'ordre qui étaient proclamés, je retrouve celui de l'indépendance totale sans alignement à aucun état.

En 1974, il y a eu, pour la première fois dans l'histoire des Sahraouis, la visite de la mission d'enquête des Nations Unies, composée des représentants de 3 pays, l'ambassadeur Siméon Aké, représentant permanent de la Côte d'Ivoire à l'ONU, comme Président; Martha Jimenez Martinez, diplomate cubaine, et Manouchehr Pishshva, diplomate iranien, accompagnés de plusieurs fonctionnaires de l'organisation onusienne et de

journalistes. La mission a séjourné au Sahara occidental du 12 mai au 19 mai 1975. Elle s'est rendue dans toutes les régions du Sahara occidental à savoir: El Ayoun, Boujdour, Dakhla, La Gouerra, Awserd, Laargoub, Bir N'Zaran, Bou Craa, Smara, Jderiya, El Hagounia, Hawza, Tfariti, Amgala et Guelta Zemour.

Durant sa tournée, dans toutes les localités où elle s'est rendue, cette mission a trouvé pour seul drapeau, celui du Front Polisario qui a revendiqué l'indépendance de la colonie, sans alignement à aucun autre état. Elle n'a donc pas rencontré un autre mot d'ordre ou une autre opinion autre que cette revendication indépendantiste. Les autorités espagnoles ont été très flexibles avec la venue de la mission d'enquête onusienne, et n'ont pas exercé de pression sur les gens. Au contraire elles ont plutôt laissé la population des territoires s'exprimer librement devant la mission.

La mission a envoyé son rapport à la Cour Internationale de Justice, constatant que les habitants du Sahara occidental veulent l'indépendance, moyennant quoi la CIJ a affirmé dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, que le Sahara occidental n'a pas de lien de souveraineté, ni avec le Maroc, ni avec l'Algérie, ni non plus avec l'ensemble mauritanien.

J'ai adhéré à la fin 1974 ou au début de 1975 à l'organisation politique et j'ai rejoint les combattants sahraouis, les révolutionnaires qui ont lutté contre le colonialisme.

Les autorités, ou plutôt les militaires marocains ont fait leur entrée au Sahara, dès octobre 1975, tandis que les forces espagnoles commençaient à se retirer de leur ancienne colonie. La localité de Jdaïrya (à 140 km à l'Est de Smara) a été la première localité occupée.

À partir de cet instant, le Front Polisario a commencé à armer les Sahraouis et à organiser ses effectifs pour affronter l'invasion marocaine venant du nord et l'invasion mauritanienne venant du Sud. Celle-ci s'est emparée de la région du Tirés occidental connu sous l'appellation de Dakhla et Awserd. La Mauritanie a été à cette époque soutenue, par Paris, sous le gouvernement du président Giscard d'Estaing.

Le Front Polisario commençait ainsi à serrer ses rangs et à affronter militairement l'invasion marocaine, notamment dans la bataille de El Farçya (de 25 à 30 km au sud de Jdaïrya) qui a duré un peu plus d'un mois, jour et nuit. Il y a eu d'autres batailles, par exemple celles de Hagounya, Abatteh, Tah, Dawra, dans les environs de Smara, les environs de Hawza et à Chwaychiya, mais, la bataille de El Farçya, demeure la plus intense et la plus continue.

Pourtant, les forces de part et d'autre étaient inégales, car le Maroc possédait des avions, des chars et une grande quantité d'armes lourdes très modernes que la France, les États-unis, l'Arabie Saoudite, le régime de Saddam Hussein en Irak et tous les pays du Golfe lui avaient fournies. Même le régime d'Apartheid de Pretoria en Afrique du Sud et Israël lui a prêté main-forte. **Cela n'a pas empêché que les Sahraouis continuent à se battre partout dans toutes les régions du Sahara occidental, sauf dans la région d'Oum Draïga. Il y a eu des batailles prolongées et d'autres sporadiques et brèves.**

En février 1976, Il s'est produit une attaque par surprise lancée par les forces marocaines. Ces forces, sorties de Smara étaient censées se diriger vers la Mauritanie. Une fois dans la région de Tikhirit, on nous a fait croire qu'ils allaient y passer la nuit, mais, en fait, elles sont retournées le matin vers Amgala. À ce moment, une bataille a eu lieu dès 6 heures du matin. Je me suis cassé une jambe, à 17 heures de l'après-midi, et j'ai été fait prisonnier par les forces marocaines dans une région proche d'Amgala appelée Nabka ou Iguelat Nabka.



Réunion à El Aïoun avec la délégation européenne.

J'ai donc été capturé, la jambe brisée, avec le jeune sahraoui, Mohamed Ali Ould Mahmoud Ould Kentaoui, par une unité militaire marocaine conduite par le Colonel Ben Sliman et un autre officier plus jeune que lui, Habouha. Ils ont dépêché auprès de nous un médecin militaire qui portait une longue barbe, vêtu d'un pantalon militaire, et d'un blouson de cuir de couleur noire qui ne parlait pas la langue arabe, mais le français. Il nous a administré des médicaments et on nous a transporté, après dans une voiture.

La bataille (d'Amgala) a fait rage en ce jour du 25 février 1976 et a continué le reste de la journée. Le lendemain, ils nous ont transportés par hélicoptère d'Amgala à Smara. Nous sommes restés dans le poste de la gendarmerie 8 jours, sans soins, ni rien d'autre, sauf les interrogatoires et la torture. Ils ont amené d'autres personnes que je n'ai jamais revues. Pour certains j'ai retenu leurs noms et d'autres pas. Parmi eux, figurent Hamdi Ould Naffaâ que j'avais déjà vu auparavant, un autre jeune Bidi Ould Hamdi Ould Naffaâ, un autre dont j'ai entendu le nom, Ibrahim Essalm Ould Moulay, et un autre qui se nomme Ould Digue, habillé en uniforme militaire. Mais je n'ai pas pu identifier les autres personnes emprisonnées avec nous.

Au bout de 8 jours, le soleil était encore rougeâtre, ils nous ont embarqués à 18 heures, sur un hélicoptère à l'aéroport d'El Ayoun. Une ambulance militaire est venue nous chercher pour nous conduire à la Caserne militaire située au sud d'El Ayoun. Le conducteur de cette voiture sanitaire roulait très vite sans se soucier de notre état. Mes os portaient dans tous les sens.

À peine arrivés à cette caserne, ils ont commencé à nous injurier, à nous outrager, avec leurs paroles indécentes, nous passer à tabac en utilisant leurs brodequins durant une heure. Ils nous ont mis, après dans une chambre étroite, éclairée par une ampoule de la dimension d'un ballon de football. Nous y étions gardés par un soldat muni d'un fusil mass. 36, assis sur une chaise devant la porte.

Après 8 ou 10 jours, passés sans soins, ils sont venus nous rendre visite. Nous faisons nos besoins sur place et sur nous malgré l'interdiction. Je me dirigeais accroupi, vers un trou à côté, afin de faire mes besoins. Je préférais que le gardien me tue plutôt que renoncer à m'éloigner vers un lieu discret et j'en revenais rompu. L'ampoule fixée au plafond ne s'éteignait jamais et restait allumée sur nos têtes jour et nuit.

À trois reprises, un capitaine et un lieutenant de l'armée marocaine sont venus nous sortir de cette

petite chambre pour nous poser des questions durant trois jours. Ils nous ont déplacés vers une autre chambre sombre, où j'ai remarqué des traces de sang sur le mur. Nous y sommes restés 42 jours dans un état lamentable.

Un jour, ils nous ont apporté la dépouille d'un jeune que je ne connais pas, et l'ont laissée à nos côtés durant 8 jours, mais son corps ne dégageait pas d'odeur. Nous avons été transportés, ensuite par avion, (type 130), appartenant à l'armée marocaine à destination d'Agadir, pour y rester deux jours et puis nous avons été transférés à l'hôpital militaire « *semsi* » de Marrakech, où j'ai effectué un séjour de 6 mois gardés par 6 soldats commandés par un caporal-chef. Nous avons été transportés une fois de plus à la base aérienne militaire El Manara pour purger 2 ans d'emprisonnement. Nous n'avons pas vu le jour (le soleil) dans cette prison et nous avons gardé sur nous les mêmes vêtements que nous avions à l'hôpital jusqu'au jour de notre libération, à la fin de 1978 début 1979. Ils nous ont emmenés par la suite à l'aéroport où nous avons vu un groupe d'enfants, dont un de 8 ans, des femmes et des hommes Sahraouis, menottés avec des chaînes en fer, qui ont été incarcérés dans d'autres endroits. Une fois atterris à El Ayoun, ils nous ont déposés à la gendarmerie royale, ou nous avons trouvé, là aussi, des Sahraouis venus d'Ifni et d'autres régions. Ils faisaient sortir de ce groupe de 118 Sahraouis, l'un d'entre eux de temps à autre.

À la fin, il ne restait que 10 personnes. On nous a mis devant deux choix, intégrer une unité de gendarmerie ou être transférés dans une autre prison. Nous avons discuté et fini par accepter la première offre, et nous incorporer dans leurs unités de

gendarmerie. Nous avons travaillé avec eux quelques mois jusqu'au 10 août 1979.

Nous avons par la suite tenté de rejoindre le Front Polisario. Les personnes qui m'ont accompagné ont réussi. Mon coéquipier est mort dans l'accident de voiture qui nous transportait lui et moi. Je me suis retrouvé la clavicule et les côtes cassées.

Les Marocains sont venus, le lendemain me capturer et me ramener à El Ayoun pour être emprisonné. Je suis resté chez les gendarmes de la ville pendant 17 jours, durant lesquels j'ai subi la torture, le passage à tabac, l'administration de charges d'électricité sans parler de la faim et pourtant j'étais malade. Ils m'ont transféré à Kenitra et puis dans une brigade de la gendarmerie de Rabat pendant 24 heures et transféré ensuite à la prison militaire de Kenitra, toujours maltraité dans le froid et la faim jusqu'au 7 avril 1980. J'ai été présenté au tribunal militaire de Rabat pour être condamné à la peine capitale et transféré au quartier des condamnés à mort dans la prison centrale de Kenitra. Où j'ai purgé 14 ans de prison ferme. J'ai donc séjourné dans cet endroit 23 ans : 14 ans comme condamné à la peine capitale et le reste, c'est-à-dire 9 ans, à la peine à perpétuité. Je suis sorti de la prison le 7 novembre 2001.

Les souffrances que j'ai subies dans les prisons sont longues à raconter. Il me faut écrire un livre pour en relater les faits. En outre le poste de radio, les journaux, et les visites m'étaient interdits.

Pierre Sani, secrétaire général d'Amnesty International, m'a rendu visite en prison en 1998 ainsi que la Croix-Rouge (Internationale) à trois reprises, en 1996, en 1997 et en 1998.

La campagne internationale conduite par le Bureau Européen pour le Respect des Droits de l'homme au Sahara occidental (BIRDHSO), Amnesty International, France Libertés ainsi que d'autres organisations et personnalités demandant la libération de Sidi Mohamed Daddach et tous les autres prisonniers politiques sahraouis, a été déclenchée en 2000. Cette grande campagne a porté ses fruits. J'ai donc été libéré le 7 novembre 2001.

Je suis retourné à El Ayoun pour retrouver des gens que je connaissais et d'autre pas. Les choses ont changé durant mon absence en prison de 23 ans. Les uns sont morts, d'autres sont partis ailleurs. Des enfants, que j'avais laissés petits ont grandi.

La fondation norvégienne Horolf Rafto m'a discerné, en 2002 le prix Rafto et m'a invité à Bergen pour me remettre ce prix. J'ai aussi reçu là-bas ma mère et mes sœurs que je n'avais pas revues depuis 1975.

Je suis retourné une deuxième fois à El Ayoun, au Sahara occidental, pour me rendre compte que la répression exercée par l'occupant continue et que les associations de défense des droits de l'homme sont interdites. Les activistes qui défendent les droits de l'homme ont peur, ils ne savent pas quand ils vont être arrêtés. Parfois ils sont tabassés, parfois on exerce la répression sur eux et leurs passeports sont confisqués.

La zone ouest des territoires occupés est truffée de mines. Les Sahraouis veulent la tenue d'un référendum, ils veulent l'autodétermination et refusent le projet d'autonomie proposée par le Maroc. Tout le peuple sahraoui refuse l'autonomie proposée par le Maroc (en espagnol dans l'entretien).



Réunion du Birdhso à Genève en présence de Daddach.

Tout le peuple sahraoui veut la tenue d'un référendum démocratique (en français et espagnol dans l'entretien). Voilà la réalité.

Le BIRDHSO m'a invité, le 6 septembre 2008 à me rendre, ici à Genève. J'ai constaté sur place, la grande activité menée par le Parlement suisse, celui de Genève, Amnesty International, l'Organisation Mondiale Contre la Torture (l'OMCT), l'Association contre les arrestations abusives, le Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le BIRDHSO, la Croix Rouge Internationale, l'Association Suisse de Défense des Droits de l'Homme ainsi que par d'autres personnalités qui défendent des droits de l'homme. Nous avons aussi rencontré, à Berne, le responsable du Bureau des droits de l'homme auprès du Ministère des affaires étrangères suisse.

Les débats entre tous ces organismes et personnalités étaient centrés autour de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental ainsi que sur les solutions éventuellement possibles du conflit engagé entre le Sahara occidental et le Maroc.

Nous avons répondu à leurs interrogations par les revendications suivantes :

Au niveau politique : nous revendiquons la tenue du référendum d'autodétermination au Sahara occidental pour en finir avec le conflit engagé entre le Front Polisario et le Maroc depuis 1975 ;

Nous demandons la publication du rapport de la Mission du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), qui s'est rendue à la région, les 17, 18 et 19 juin 2006 ;

L'élargissement de la compétence de la force d'interposition pour qu'elle se rende compte et contrôle les exactions des droits de l'homme au Sahara occidental occupé ;

Le nettoyage de la région des mines notamment celles qui sont implantées à l'Ouest des murs (marocains) de sécurité ;

La libération des prisonniers politiques sahraouis ;

La recherche des centaines de disparus sahraouis enlevés par le Maroc.

Voilà nos revendications actuelles.

Je milite maintenant pour la paix et pour une solution pacifique.

Comment est votre vie à El Ayoun ?

Je vis dans une petite maison dans le quartier Irak à El Ayoun sous une surveillance permanente de la part de la police marocaine. Nous subissons la répression. Comme l'agression sur ma personne, le 17 juin 2008, uniquement parce que j'avais rendu visite à l'activiste Brahim Sabbar qui venait de sortir de la prison. Si je veux me rendre dans une autre ville du Sahara occidental, on m'arrête sur les barrages (check points) et on m'interroge sur ma destination, en m'outrageant durant plusieurs heures. La police marocaine en civil surveille ma maison pour savoir qui s'y rend et qui en sort. La police renforce aussi ses contrôles sur la maison quand j'ai des visiteurs venus des pays étrangers.

Je ne travaille pas. La fondation Rafto m'a offert la somme de 7 000 \$ qui m'a permis d'acheter un taxi que je loue pour vivre. Nous sommes habitués à vivre comme ça. J'ai des enfants en bas âges. On a la peur au ventre, car la police peut à tout instant, nous convoquer, nous emprisonner ou nous agresser. Nous ne savons pas pourquoi. Sauf une seule chose dont nous sommes sûrs : nous ne sommes pas d'accord avec la politique marocaine au Sahara occidental. Nous sommes pour la tenue du référendum avec une solution démocratique, l'autodétermination.

Ainsi nous sommes toujours en état de peur, car nous vivons dans un pays réputé pour sa répression, sa police et ses forces de sécurité brutales. Nos pensées sont certainement différentes des leurs.

Nous vivons dans la peur, on ne sait jamais quand ils vont venir nous arrêter. Nous avons peur lors de nos réunions, qu'en notre absence, ils viennent saccager nos maisons. Au fond de nous-mêmes, on sait que nous ne sommes pas en sécurité et pourtant nous n'encourageons pas la violence et nous ne sommes pas d'accord avec l'usage de la violence.

Nous militons avec des moyens pacifiques pour la tenue du référendum, pour l'autodétermination, pour la libération des prisonniers et pour le retour des disparus involontaires, pour le déminage, pour la liberté d'expression, pour ouvrir la région aux organismes et aux délégations internationales afin de surveiller l'état des droits de l'homme. Pour qu'ils se rendent compte par eux-mêmes de ce qui se passe dans cette région. Voilà notre lutte et rien d'autre.

Quand la police s'attaque aux Sahraouis, ces derniers se sentent désemparés comme un petit animal, attaqué par des bêtes sauvages et féroces dans une jungle. Personne ne peut leur dire quoi que ce soit, ni peut s'opposer à eux, car les rapports de force sont inégaux. Nous vivons ainsi, dans cette situation. Voilà la vérité.

Les Sahraouis peuvent-ils manifester ?

Il y a eu récemment, les 21 et 22 septembre 2008, une manifestation pacifique à Smara. Pendant ce temps, la police marocaine a défoncé des dizaines de maisons et agressé des dizaines de citoyens sahraouis.

Il existe une surveillance constante sur les maisons des activistes notamment les maisons de Hamdi Nasiri, de Soukyna Mint Jad Ahlou et Nguiga Cheikh (Mint Bou Khars). Ces maisons sont assiégées par la police en permanence.

Les Marocains mènent actuellement une campagne de désinformation (tachwih) et de menace ouverte sur les gens. Il paraît qu'une délégation du Parlement Européen va se rendre dans la région en novembre 2008. La police mène donc une action préventive avant la visite de cette délégation car ils ont peur des éventuelles manifestations qui peuvent manifester devant ces élus européens. C'est pour cela que les gens subissent la répression, les interrogatoires et s'exposent aux abus de l'autorité marocaine. Parfois les jeunes sahraouis descendent dans la rue pour appeler à la tenue du référendum, à l'autodétermination, et refusent la présence du Maroc dans le Sahara occidental. Cette situation continue jusqu'à maintenant.

Si le problème du Sahara occidental n'est pas résolu, chaque état de la région sera isolé. L'intérêt est de faire l'effort pour résoudre ce problème, qui a trait à la démocratie, et non opter pour une solution isolée et unique qu'une des parties veut imposer. Nous ne sommes pas pour une solution proposée par une seule partie dans le conflit. Mais, nous sommes favorables à l'unique solution internationale, celle des Nations Unies pour permettre aux citoyens de s'exprimer : veulent-ils l'autonomie, l'indépendance ou l'intégration au Maroc ? Il faut donc leur donner l'occasion de choisir. Notre responsabilité se termine ici.

Voilà ce qu'on revendique et que nous continuons toujours à réclamer car nous sommes convaincus d'une solution démocratique, qui satisfasse tout le monde.



Interview d'Annie Delay

Coordinatrice Maroc et Sahara occidental pour Amnesty International France

Annie Delay prépare un dossier avec Enaama Asfari.

Voilà des années que l'on se retrouve dans tous ces lieux et à l'occasion de toutes ces rencontres où se disent et se mettent en pratique, l'exigence du droit et de son respect. Annie Delay, en retraite, y consacre beaucoup de son temps, et son militantisme à Amnesty International France est devenu, comme pour la plupart des bénévoles de cette organisation, une forme de professionnalisme qui impose rigueur et expertise.

Nous nous sommes un peu plus retrouvées à son retour de Lannion, où à la demande d'un groupe local, elle était intervenue dans le cadre de la semaine de solidarité de novembre 2008, pilotée par le CRID, sur les violations permanentes des droits humains au Sahara occidental. Soixante personnes étaient présentes.

Quel était son message et celui d'Amnesty ?

C'est d'abord la vision d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qu'Amnesty à travers ses actions et ses milliers de militants entend faire respecter. Elle le fait en toute indépendance de tout lien confessionnel ou politique. Indépendance appliquée de manière méticuleuse qui lui confère toute sa crédibilité et sa capacité à dénoncer quiconque quand des droits sont bafoués. **Cette indépendance et cette conviction ont permis à Amnesty de défendre depuis 1976 les Sahraouis victimes de la répression marocaine, du fait de l'usage qu'ils font de leur droit à la liberté d'expression et de rassemblement.** Dès 1976, des militants ont parrainé des disparus sahraouis, après que leur organisation ait relayé dans ses rapports et dans la presse les premières informations sur les disparitions forcées au Sahara occidental après la Marche Verte.

Aujourd'hui, Amnesty n'a pas baissé la garde et demeure une des organisations des droits de l'homme les plus attentives à la situation des militants des droits de l'homme au Maroc et au Sahara occidental et notamment des défenseurs des droits humains.

À Lannion, Annie Delay expliquait : « *au Maroc, le Conseil Consultatif des Droits de l'homme, mis en place par Hassan II, a du mal à entendre nos observations, et nous soupçonne de prendre position en faveur des « séparatistes » (les Sahraouis en faveur de l'autodétermination). Nous sommes là-dessus très attentifs, nous ne prenons pas position sur le statut du Sahara occidental. En utilisant le terme géographique « Sahara occidental » encore tabou au Maroc, nous utilisons simplement le terme employé par les Nations Unies. D'autre part, pour nous le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental, et toute personne au Maroc et au Sahara occidental devrait pouvoir exprimer sans crainte une opinion même si celle-ci contredit la position officielle relative à l'intégrité territoriale du royaume.* » Elle poursuivait « *Ce droit à la liberté d'expression est loin d'être en progrès au Sahara occidental. L'arrivée de Mohamed VI a permis des ouvertures au Maroc, mais pas au-delà de l'oued Draa, où tout est sous contrôle, personnes, associations, partis, débats publics. Les Sahraouis n'arrivent pas à faire reconnaître officiellement leurs associations, ils ont peu de contacts possibles avec l'extérieur. Le délit d'opinion est régulièrement utilisé pour arrêter, torturer, mettre en prison au terme de procès bâclés ou inéquitables. Tout atteinte au tabou de la marocanité du Sahara risque de valoir à son auteur arrestation, violences, perte du travail et pour les étudiants ou lycéens perturbations sérieuses des études.* »

Notre entretien s'est poursuivi, témoignant de sa bonne connaissance de la « *société militante des droits de l'homme* » des Sahraouis sous administration marocaine. **Elle insista avant tout sur la demande formulée par Amnesty auprès des autorités marocaines, pour obtenir une reconnaissance officielle aux associations sahraouies qui en font la demande. L'ASVDH**

et le CODESA, par exemple, n'ont pas d'existence officielle en raison d'obstacles administratifs, motivés par des considérations politiques. Situation qui a permis d'arrêter et de condamner à 18 mois de prison, deux militants de l'ASVDH Brahim Sabbar et Ahmed Sbaï pour appartenance à une organisation non déclarée !

L'autre préoccupation majeure de la responsable d'Amnesty, c'est la constante impunité dont jouissent au Maroc les forces de sécurité. Vieux réflexes des années de plomb, les forces de sécurité très nombreuses au Sahara, ont rarement à rendre compte des faits de tortures, de mauvais traitements ou de l'usage excessif de la force. Quelquefois des enquêtes sont ouvertes sans jamais aboutir, le mécanisme de la plainte pour la victime étant pratiquement impossible.

À la suite, la justice est aux ordres et organise des procès expéditifs voire inéquitables sans enquêtes, avec des procès-verbaux arrangés, procès où la défense n'a pas accès ou trop tard aux dossiers et où la technique des reports essaie de décourager les observateurs internationaux présents, à la demande des prévenus d'opinion sahraouis.

« *Je ne peux que malheureusement constater qu'en la matière, le Maroc a signé le statut de Rome pour l'organisation de la Cour Pénale internationale mais ne l'a pas ratifié, le traité étant en fait contraire à sa Constitution !* »

Pour mieux faire comprendre son rôle et celui d'Amnesty, Annie Delay évoque deux exemples récents d'interventions. Celle exprimée par la déclaration publique, indexée MDE 29/009/2008, relative à la libération d'un défenseur sahraoui, Brahim Sabbar. Ce défenseur avait reçu soutien d'Amnesty international pendant son emprisonnement, suite à une longue et minutieuse enquête.

Amnesty voulant s'assurer, comme à chaque fois que son soutien s'exerce en faveur d'une personne qui n'a pas utilisé la violence dans ses actions. Le document public informe de la situation particulière de la personne concernée ainsi que du contexte de son arrestation puis de sa libération et indique avec précaution ce qui selon elle ressort de ses « compétences », le non-respect des droits de l'homme, ce qui lui permet de pointer les manquements des autorités marocaines en la matière. « *L'organisation considère qu'il y a de grandes probabilités qu'il ait été emprisonné pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression et de réunion et pour avoir fait campagne en faveur de ce droit./...Amnesty International craint que les défenseurs sahraouis des droits humains ne continuent de faire l'objet d'une campagne concertée de répression de la part des autorités marocaines.* »

Le document s'adresse enfin aux autorités marocaines afin qu'elles prennent des mesures concrètes en faveur de la liberté d'expression des Sahraouis et qu'elles se

conforment aux textes internationaux qu'elles ont signés. Brahim Sabbar avait, avant et pendant son séjour en prison, été l'objet d'une campagne de soutien par lettres, dont il aime aujourd'hui montrer l'ampleur à ses rares visiteurs!

Une autre intervention, plus générale, concerne les observations d'Amnesty faites à la suite des travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, tenu à Genève en juin 2008 pour sa huitième session, et sur les conclusions de l'examen de la situation des droits humains au Maroc, dans le cadre de l'Examen périodique universel.

C'est une intervention importante tant les conclusions de cet examen périodique sont devenues le label du respect des droits humains pour chaque Etat et que pour certains la manière d'établir et de présenter les conclusions peut être bien approximative.

Dans le cas du Maroc, Amnesty après les politesses d'usage se fait sévère « *Amnesty regrette cependant que d'autres questions essentielles relatives*

à ces droits n'aient pas été abordées au cours de cet examen. Une des préoccupations majeures est le fait que les forces de sécurité accusées de violations des droits humains (tortures, usage excessif de la force) n'aient pas à rendre compte de leurs actes./... De même la question des restrictions imposées aux libertés d'expression, d'association et de réunion qui touchent la société civile dans son ensemble n'a pas été abordée. »

À noter que dans les deux cas, cette note reprend les exemples précis relatifs à la situation des Sahraouis au Maroc.

Pour conclure cet entretien, Annie Delay me redit combien cet engagement est précieux pour elle, tout en relayant la stratégie d'Amnesty élaborée à Londres, il lui semble que son rôle de bénévole est central tant dans les contacts avec les associations qu'avec les victimes, et que tous ces gestes font quelquefois avancer un peu le sort des victimes dans le monde.

Recommandations d'Amnesty International pour le Sahara occidental et le Maroc formulées à partir de 2005 et renouvelées chaque année

Les recommandations de l'IER (Instance Equité et Réconciliation) portant sur la réforme des forces de sécurité de l'État, de l'appareil judiciaire et de la législation en vue de renforcer la protection des droits humains doivent être appliquées d'urgence.

Amender le code de la procédure pénale et le code de la presse pour les amener au niveau des lois internationales de respect des droits humains.

Prendre des mesures urgentes pour assurer le respect de la liberté d'expression de rassemblement et d'association des Sahraouis.

Conduire des enquêtes impartiales et exhaustives sur les allégations de torture et amener les responsables devant la justice. S'assurer que les procès en appel des personnes soumises à la torture soient en règle avec les standards internationaux.

Au Sahara occidental, le rapport de l'IER fait apparaître une certaine discrimination du traitement des victimes des années de plomb. Amnesty International constate un manque de communication envers les familles des victimes sur les circonstances ayant entraîné leur mort, sur l'emplacement de leurs restes ainsi que sur les réparations. Amnesty International demande que tous les cas de disparitions forcées soient examinés par le CCDH (Conseil Consultatif des Droits de l'Homme).





Rapport de Human Rights Watch sur le Sahara occidental

<http://www.hrw.org/en/reports/2008/12/19/human-rights-western-sahara-and-tindouf-refugee-camps-0>

Le rapport de Human Rights Watch, publié en décembre dernier, sous le titre en français « *Les droits humains au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés sahraouis* » documente la situation au Sahara occidental où le Maroc combine lois répressives, violences policières et procès inéquitables pour empêcher toute expression contraire à la « *marocanité du Sahara* » et réprimer les Sahraouis qui luttent pacifiquement pour l'autodétermination. L'enquête dans les camps de réfugiés est toute aussi exigeante et y souhaite le progrès du respect des droits humains.

Comme Amnesty, HRW ne prend pas position sur le droit à l'autodétermination, tout en exigeant le respect de la liberté d'expression. Ce droit à s'autodéterminer n'est-il pas un droit humain tout aussi important à défendre que les autres ? Ce rapport très long, précis, bien instruit s'achève par un ensemble de recommandations, s'adressant à tous les protagonistes, dont nous vous proposons des extraits.

Recommandations de Human Rights Watch sur le Sahara occidental

Human Rights Watch a appelé le Maroc et le Polisario à adopter des mesures spécifiques pour améliorer la situation des droits humains dans les territoires qui se trouvent, de facto, sous leur contrôle.

Recommandations au Conseil de sécurité

Soit étendre le mandat de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) afin d'y inclure l'observation et l'établissement de rapports sur la situation des droits humains à la fois au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés administrés par le Polisario en Algérie, **soit mettre en place un autre mécanisme par lequel les Nations Unies** pourraient observer et établir des rapports réguliers sur les conditions des droits humains dans ces zones.

Recommandations au gouvernement marocain

Réviser ou abolir les lois qui rendent illégaux les discours et les activités politiques ou associatives considérées comme portant atteintes à « l'intégrité territoriale » du Maroc et qui sont utilisées pour réprimer les actions non violentes en faveur des droits politiques des Sahraouis ;

Mettre un terme à l'impunité pour les abus commis par la police en garantissant des enquêtes sérieuses suite aux plaintes de civils et, quand elles sont prononcées, les condamnations ou les mesures disciplinaires doivent être appliquées contre les agents responsables ;

Autoriser les associations indépendantes de défense des droits humains à suivre la procédure pour obtenir une reconnaissance légale ; etc.

Garantir que les tribunaux rendent des verdicts fondés sur l'appréciation impartiale de toutes les preuves pertinentes. Les juges et les procureurs devraient faire appliquer le droit des suspects au regard du droit marocain à se faire examiner par un médecin, et rejeter les preuves reposant sur des déclarations dont il est avéré qu'elles ont été obtenues sous la torture.

Respecter le droit des personnes à se réunir pacifiquement.

Recommandations au Front Polisario

Autoriser un mécanisme régulier d'observation des droits humains dans la région contrôlée par le Polisario.

Garantir le respect des droits d'association, de réunion et d'expression pour tous les habitants.

Garantir aux habitants le respect de leur liberté de circulation.

Recommandations à l'Union Européenne

L'Union européenne, qui a récemment revalorisé le statut de ses relations avec le Maroc pour passer en « *statut avancé* », devrait garantir, en attendant la résolution du conflit, que les Sahraouis, qu'ils vivent sous l'autorité marocaine ou celle du Polisario, jouissent pleinement de leur

liberté d'association, de réunion et d'expression. À cette fin, l'UE devrait non seulement continuer à encourager le gouvernement marocain à accorder une place plus importante à la liberté d'expression, d'association et de réunion, mais aussi préciser publiquement que ces droits doivent être étendus aux personnes qui soutiennent pacifiquement la cause de l'autodétermination du peuple sahraoui.

Recommandations aux États-Unis et à la France

Les États-Unis et la France ont manifesté un soutien nuancé au plan d'autonomie proposé par le Maroc. Ces deux pays, ainsi que tous les autres pays en faveur du plan d'autonomie ou de toute autre proposition visant à résoudre le conflit du Sahara occidental, devraient explicitement conditionner leur soutien à l'engagement des autorités compétentes de respecter pleinement les droits humains de tous les citoyens, y compris celui de s'exprimer et d'agir pacifiquement en faveur de la solution de leur choix concernant l'avenir politique du Sahara occidental.

En tant qu'alliés du Maroc et de l'Algérie, et en tant que membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, la France et les États-Unis devraient prendre la tête des efforts déployés au Conseil pour étendre le mandat de la MINURSO afin d'y inclure le contrôle et l'établissement de rapports sur la situation des droits humains au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés administrés par le Polisario, ou pour mettre en place un autre mécanisme par lequel les Nations Unies puissent effectuer un contrôle régulier sur le terrain et établir des rapports sur la situation des droits humains dans ces zones.

Rapport de la délégation ad hoc du Parlement Européen pour le Sahara occidental

Le rapport publié le 20 mars 2009 est cosigné par son Président, M. Ioannis Kasoulides et par M. Carlos Iturgaiz, qui présidait la délégation pour les relations avec les Pays du Maghreb, qui s'est également rendue à El Aioun. Suivant les termes du rapport, cette délégation ad hoc a été mise en place et décidée par la Conférence des Présidents, en novembre 2005, « suite à la répression des manifestations d'El Aioun de mai 2005, pour enquêter sur la situation des droits de l'homme dans la région ».

Un premier voyage à Tindouf dans les campements de réfugiés a été rapidement effectué, du 15 au 18 septembre 2006, par contre la mission au Sahara occidental vient seulement d'avoir lieu les 26 et 27 janvier 2009. Suivant les termes de son mandat, « la délégation s'est abstenue de tout jugement concernant la question du statut politique du Sahara occidental ». Cependant, son rapport expose sans ambiguïté la situation faite aux Sahraouis qui de manière pacifique s'opposent à la présence marocaine au Sahara occidental. « Parmi les principaux problèmes soulevés, l'impossibilité de certaines associations d'accéder à un statut légal, les entraves à la libre expression et au droit de manifestation même pacifique.../..par ailleurs, la majorité des interlocuteurs ont déploré le traitement inéquitable des activistes sahraouis devant la justice marocaine... ».

Recommandations de la délégation « ad hoc » du Parlement Européen

La Délégation...

...invite tous les gouvernements de la région à coopérer à tous les niveaux afin d'améliorer la situation des droits de l'homme. Elle demande notamment de veiller au respect le plus strict des droits des mineurs.

...propose que le mandat des Nations Unies inclue le monitoring de la situation des droits de l'homme dans la région. À cet effet, les Nations Unies auront besoin de l'accord de toutes les parties concernées et devraient disposer d'un accès sans entraves aux populations tant à Tindouf qu'au Sahara afin de recueillir des plaintes éventuelles sur le non-respect des droits de l'homme. La Délégation appelle l'Union européenne, notamment par le biais des Etats Membres qui participent au Conseil de Sécurité, à travailler dans ce sens.

...parallèlement, ou le cas échéant, invite la Commission européenne, à travers sa Délégation à Rabat, de suivre la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et d'envoyer régulièrement des missions d'information sur place. Ainsi, et à l'instar de pratiques déjà existantes de la part de certains États-Membres, elle recommande à la Délégation de la CE de dépêcher des observateurs aux procès impliquant des militants sahraouis et s'attend à ce que le Parlement européen soit tenu informé de ces développements. Elle invite la Commission européenne à profiter pleinement des possibilités offertes par le dialogue sur les droits de l'homme dans le cadre du sous-comité mis en place avec le Maroc pour soulever ces questions.

...invite la Commission européenne, à travers ECHO et, de manière plus visible à travers sa Délégation à Alger, à épauler activement les

efforts du HCR ou des institutions relevant des Nations Unies en vue de la mise en place d'un régime de visites et de recommandations concernant le système judiciaire et carcéral dans les camps. Elle souhaite que le Parlement européen soit tenu informé de ces développements et invite la Commission européenne à soulever ces questions dans le cadre de ses contacts avec le Front Polisario et du dialogue politique avec l'Algérie.

...souhaite vivement que le développement socio-économique encourageant qu'elle a pu observer à Laâyoune et qui place la région au-dessus de la moyenne nationale marocaine, puisse bénéficier à toutes les composantes de la société sahraouie y compris aux opposants politiques.

...encourage le Front Polisario et les autorités algériennes à poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés, notamment par le parachèvement de l'infrastructure de distribution d'eau et en permettant aux populations de développer des activités économiques et de s'intégrer dans la vie économique du pays dans la mesure du possible.

...invite les autorités algériennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir à tous les individus présents sur son territoire la protection des conventions internationales des droits de l'homme dont elle est signataire.

...invite les autorités marocaines sans préjudice au droit souverain du Maroc de garantir le maintien de l'ordre public, à assurer que les clauses relatives à l'intégrité territoriale ne s'appliquent pas dans les cas d'une simple expression d'opinion, fut-elle indépendante, dans le respect de la non-violence.

...encourage les autorités marocaines à accéder aux demandes de légalisation de toute association qui poursuit ses objectifs par des moyens strictement pacifiques. Elle invite les autorités marocaines à sensibiliser les magistrats au Sahara à la nécessité d'une justice inclusive et politiquement impartiale.

...suggère aux autorités marocaines, dans le but d'une meilleure canalisation et gestion des demandes d'expression publique, d'examiner l'opportunité de désigner un endroit spécifique à Laâyoune pouvant accueillir des manifestations dans le calme et sans entraver l'ordre public. La Délégation soutient explicitement une proposition de l'OMDH allant dans ce sens.

...demande à la Commission européenne de revoir à la hausse son enveloppe d'aide destinée à faciliter la réunification des familles séparées ainsi que le financement du travail scientifique sur les disparus.

DERNIÈRE MINUTE Le Maroc tente des pressions après la publication du rapport

Bruxelles, 20/03/2009 (Agence Europe) Selon l'agence Europe : Le président chypriote de la délégation ad hoc qui vient de réussir une délicate opération, en menant à bien sa mission au Sahara occidental au terme de trois années de délicates tractations avec Rabat est mis en cause pour un rapport qui dérange les autorités marocaines. Alors le Président essaie la diplomatie, pour ne pas troubler les relations avec le Maroc tout en rappelant la situation des Sahraouis pour lesquels il a rédigé ce rapport. L'agence note que le Maroc est enferré dans le dossier sahraoui.

Brèves

Rencontres avec «l'Europe»

Chaque année les associations européennes de solidarité se retrouvent à Bruxelles et Strasbourg pour soutenir la « cause » du peuple sahraoui.

Cette année nous avons été reçus par plusieurs responsables de l'exécutif européen, comme M^{me} Belen Martinez Carbonell en charge du poste « Méditerranée » auprès de la Commissaire chargée des droits de l'homme, M^{me} Benita Ferrero Waldner, ou de M. Fabrizio Donatella de la direction générale des pêches et affaires maritimes et de responsables de ECHO, « l'agence humanitaire » de l'Europe. Au menu des discussions, le statut avancé, les accords de pêche, les négociations, le respect des droits de l'homme et l'aide humanitaire. Pas facile d'établir un dialogue avec des responsables et fonctionnaires européens au fort tropisme marocain... Les seuls à être attentifs, furent les fonctionnaires d'ECHO, soucieux d'aider au mieux de leurs capacités les réfugiés et tout particulièrement les enfants. Ces rencontres sont d'autant plus importantes!

Colloque au Sénat

La sénatrice Alima Boumédiène Thierry a organisé ce 21 février un colloque au Sénat pour inviter intervenants et public à réfléchir et à poser des jalons pour une dynamique euromaghrébine et réexaminer le projet euroméditerranéen du Président Sarkozy. Plusieurs d'entre nous étions présents, qui ont apprécié la hauteur de vue des interventions et des débats, qui n'ont pas oublié, comme trop souvent, de placer, comme un des enjeux des progrès de la démocratie au Maghreb, la résolution politique du conflit sahraoui en conformité avec le droit de la décolonisation.

Droits de l'homme

Le prix de la paix des étudiants norvégiens a été attribué à Elkouria Amidane, militante sahraouie des droits de l'homme. Cette jeune femme de 23 ans, étudiante au Maroc, se bat pour défendre la liberté d'expression des étudiants sahraouis dans les facs marocaines. Elle a reçu son prix le 27 février à l'occasion du festival étudiant de Trondheim. C'est un prix original car décerné d'étudiant à étudiant!

Dans la presse

Dans le mensuel CLARA n° 112 mars 2009 de l'Association Femmes solidaires
« **Sahraouies, ces femmes qui luttent pour l'indépendance** » Deux témoignages de jeunes militantes des droits de l'homme, recueillis par Michèle Decaster (AFASPA), article de Josette Poilpré.

Premier numéro (mars 2009) de
« **La dépêche de Enfants réfugiés du monde Pays de Loire** » quatre pages adressées aux sympathisants de Loire Atlantique.

Nouvelles de la RASD

4 novembre 2008 Entretien entre le Président de la RASD, Mohamed Abdelaziz et le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon. **15 et 26 novembre 2008** Répression de manifestations pacifiques organisées à Smara et El Aioun. **29 novembre 2008** Répression d'une manifestation à l'initiative des retraités de Phosboucrac. **12 décembre 2008** Deux étudiants sahraouis sont décédés pendant leur participation à un sit-in de protestation à Agadir. **4-5 décembre 2008** Conférence internationale à l'Université de Prétoria « *Multilatéralisme et droit international, appliqué au Sahara occidental* ». M. Corell ancien juriste des Nations Unies, présent, a fait remarquer que « *l'accord de pêche euromarocain qui ne distingue pas les eaux territoriales sahraouies et marocaines est en violation du droit international* ». **11 décembre 2008** Le Président Mohamed Abdelaziz est reçu pour la première fois à la Commission européenne et à cette occasion rencontre Madame Benita Ferrero Waldner, Commissaire pour les relations extérieures et les droits de l'homme. À la suite programme politique au Parlement à Strasbourg. **31 décembre 2008** XII^e sommet des chefs d'État africains, comme à chacun de ces sommets présence d'une délégation de la RASD emmenée par le Président Abdelaziz. **25 au 29 janvier 2009** Mission conjointe de la délégation ad hoc Sahara occidental et de la délégation pour les relations avec les Pays du Maghreb à Rabat et El Aioun. Composition: M. Ioannis Kazoulidis, Président de la délégation ad hoc, député PPE-DE de Chypre, M. Carlos Camero Gonzalez, député PSE d'Espagne; M. Carlos Iturgaiz Angulo, président de la délégation Maghreb, député PPE-DE d'Espagne, M. Alain Hutchinson, député PSE de Belgique (s'est seulement rendu à Rabat), M. Luca Romagnoli, député NI d'Italie (s'est seulement rendu à El Aioun). **28 janvier 2009** Conférence donnée à Bruxelles par M. Bastagli, ancien responsable de la MINURSO en 2005-2006. Son appréciation de la situation est sévère tant à l'égard des Nations Unies que de l'Europe qui contredisent le droit international. **Janvier 2009** Plusieurs manifestations et protestations dans les territoires occupés du Sahara sont à nouveau réprimées, et plusieurs associations des droits de l'homme, Front Line, Freedom House, Amnesty dénoncent cette situation. **22 janvier 2009** La RASD adopte une loi délimitant sa Zone Economique Exclusive (ZEE) et ses zones maritimes. **20 au 27 février 2009** Le nouvel envoyé spécial du Secrétaire général, M. Christopher Ross, fait une première « tournée » dans la région pour prendre connaissance en direct des positions des uns et des autres. **18 février 2009** Le porte-parole du MAE français, M. Chevalier, salue la prise de fonction de M. Ross tout en notant que l'autonomie proposée par le Maroc était la solution la plus réaliste pour redémarrer les négociations. **1er mars 2009** Le président de la République, Mohamed Abdelaziz a appelé la France à jouer un rôle « positif » dans le règlement du conflit du Sahara occidental, devant contribuer à « *l'avènement de la paix, de stabilité et de coopération* » dans la région, lors d'une visite d'élus français dans les campements de réfugiés. Ces élus français veulent sensibiliser l'opinion française sur la cause du peuple sahraoui. **2 au 27 mars 2009** 10^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève présence des militants sahraouis et des associations des droits de l'homme. **7 mars 2009** El Ayoun: Le collectif des défenseurs sahraouis des droits humains (CODESA) a regretté, vendredi avec « force » l'ajournement par la justice marocaine à Agadir (sud du Maroc) du jugement des présumés de l'assassinat des deux étudiants sahraouis, Baba Khaya et El Houssein Lektif par un véhicule marocain à la gare routière d'Agadir, en décembre dernier. **10 mars 2009** Genève: le Conseil des droits de l'homme a publié une Déclaration présentée par la Société Internationale des Droits de l'Homme (IGFM) sous le titre: « *Les disparitions forcées au Sahara occidental* ». **10 mars 2009** Genève: Le Conseil des droits de l'homme a approuvé les déclarations écrites de la Fondation Danielle Mitterrand, France libertés (FDM) sur le « *Pillage des ressources naturelles au Sahara occidental* » et celles de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) intitulée « *Situation des travailleurs sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental* ». **16 mars 2009** Le représentant du Front Polisario en France, Monsieur Omar Mansour, dans une déclaration à la presse, invite le Maroc à se conformer à la légalité internationale pour faire avancer la coopération régionale et la démocratie. **18 mars 2009** Bruxelles: Suite à la visite de Parlementaires européens au Sahara occidental, le rapport de leur mission a été adopté; ce rapport constate des violations des droits humains par le Maroc dans les territoires occupés. **18 mars 2009** Bruxelles: Le représentant du Front Polisario auprès de l'Union européenne, M. Mohamed Sidati, a qualifié de « pas positif » le rapport de la mission du Parlement européen (PE) qui a séjourné les 26 et 27 janvier derniers dans les territoires sahraouis occupés. **Nomination de Christopher Ross, nouvel envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies.** Son nom circulait dans les couloirs de l'ONU et des chancelleries, depuis septembre, alors que Walsum venait d'être poliment remercié par Ban Ki Moon, tant ses déclarations en faveur de la solution marocaine de l'autonomie, l'avaient mis hors jeu. Ce diplomate américain de 65 ans a sans doute été choisi par le Secrétaire général pour sa bonne connaissance de la région, directeur à son début de carrière du Centre culturel américain de Fez, plus tard ambassadeur en Algérie, et sa grande familiarité avec le fonctionnement de l'ONU. Il a été en effet, Conseiller principal de la Mission des États-Unis auprès des Nations Unies, pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord et Conseiller principal de la délégation américaine auprès de l'Assemblée générale. Nommé officiellement en janvier il n'a pas perdu de temps et s'est vite rendu dans la région pour les premiers contacts habituels. Les réactions du Polisario sont mesurées après son passage, l'expérience sans doute! la presse algérienne semble pour certains de ses titres plus enthousiaste, assurant que Christopher Ross, reprend le chemin du plan Baker II et qu'il n'est pas homme à se laisser influencer par une quelconque pression marocaine! Le porte-parole du Quai d'Orsay avait en janvier salué la nomination du diplomate américain, communiqué donnant l'occasion à la diplomatie française d'apporter son total soutien à la solution marocaine de l'autonomie...

Délégation de femmes Sahraouies du Sahara occidental

Du 4 au 12 décembre 2009, Ghalia Djimi, Khadija Moutik, Najat Knabila, Fatma Medhi, venues des quatre coins du Sahara, ont mis au-devant de l'attention de nombre de partis, associations, la question du Sahara occidental !



Rassemblement à la Fontaine des innocents

C'est la première fois qu'une délégation de ce type est enfin possible ! À travers ces quatre personnes, responsables associatives ou syndicales, anciennes disparues, c'est tout le peuple sahraoui qui est réuni, venant des campements et du Sahara occidental occupé. **À chaque rencontre leurs témoignages, souvent dramatiques, toujours de courage ont retenu l'attention, ému et ont permis à chaque interlocuteur de prendre la mesure de la durée de ce conflit et de la détermination intacte de ces quatre militantes.** Leurs interventions ne se ressemblaient pas complètement. Expression d'un vécu douloureux raconté de manière émouvante ou expression politique construite dans l'éducation et les luttes.

Qui ont-elles rencontré ?

Les associations des droits de l'homme d'abord, comme Amnesty, la LDH, la FIDH, le MRAP et l'ACAT; les associations humanitaires, ainsi le CCFD, le Secours Populaire, Survie, des syndicats, la CGT et le SNES, Sud, la FSU, le syndicat de la magistrature et celui des avocats de France. Femmes Solidaires et l'Association des juristes démocrates les ont également longuement reçues. Des rencontres plus politiques ont été possibles, avec le PCF, les Verts et la LCR, auprès du cabinet

de M^{me} Benguigui, maire adjointe à la mairie de Paris et d'une vice-présidente du conseil régional d'Ile de France. Plusieurs députés les ont écoutées à l'Assemblée. Une longue rencontre, permettant un entretien approfondi, a été organisée, par la sous-direction Afrique du Nord du Ministère des Affaires Étrangères en présence du directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M^{me} RamaYade et du député Jean-Paul Lecoq. Deux visites en province à Vierzon et Gonfreville l'Orchers ont permis à la délégation de prendre un peu la mesure de l'engagement des villes amies ou jumelées. La conférence de presse au Cape et les rencontres avec plusieurs journalistes ont créé de bonnes occasions d'information.

Deux initiatives publiques ont rassemblé militants et sympathisants, avec la Marche mondiale des femmes à la Bourse du Travail et à la Fontaine des Innocents à Paris où s'est tenu un rassemblement de soutien au peuple sahraoui, le samedi 6 décembre. Le collectif des associations solidaires avec les Sahraouis a piloté de manière efficace en coordination avec le Front Polisario cette initiative (AARASD, AFASPA, CORELSO, Droit et Solidarité, Association des Sahraouis de France).

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2009

Vous êtes adhérent, vous recevez régulièrement notre journal...

L'année 2009, l'année de l'affirmation renouvelée de l'intacte détermination des Sahraouis à obtenir leur droit à s'autodéterminer et à être indépendants, mérite tout votre engagement !

Aussi dès ce journal reçu pas d'hésitation !

Renouvelez votre adhésion, votre abonnement

Adhérez pour la première fois et aidez nous en vous abonnant à faire vivre ce journal qui donne régulièrement les infos sur la question du Sahara et sur les solidarités en France.

Suite à son voyage dans les campements sahraouis, Manu Chao les salue chaleureusement sur son site et nous invite à mieux les connaître et à ne jamais les oublier.

www.manuchao.net/news/free-saharawi/index.php

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD
356, rue de Vaugirard 75 015 Paris

Directeur de la publication : **Francis Jacob**

Responsable de rédaction : **Régine Villemont**

Comité de rédaction : **Régine Villemont, Philippe Riché, Marc Hermange, Gaëlle-Anne Dolz, Matthieu Liégeois.**

Photographes : **Eva Tisseyre, Fabienne Rebérioux, Denis Véricel, Nadine Coquillard, Matthieu Liégeois**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

Imprimé par Triskel Média

mars 2009 « dépôts légal » n° 146

prix de l'abonnement : 14 euros

Numéro de commission Paritaire : **1110 G 87902**

Numéro d'ISSN : **0150-262X**

Abonnez-vous, 4 numéros par an pour 14
Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !

Adhésion 2008 : 14 €, 22 € ou 66 €
Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à
(Pensez à séparer l'adhésion et de l'abonnement)

CCP 19 303 94 K PARIS

AARASD 356 Rue de Vaugirard 75 015 Paris

De décembre à janvier, la culture sahraouie à l'honneur

En décembre, à Aoussert, un des campements de réfugiés, le Ministère de la Culture a organisé un premier colloque sur la culture sahraouie, menacée par l'occupation marocaine au même titre que toutes les autres ressources matérielles.

Ce colloque a adressé à l'UNESCO un message pour l'enjoindre d'assumer ses responsabilités dans la classification et la protection du patrimoine sahraoui. En même temps que des travaux « sérieux », une grande fête s'est tenue pendant trois jours, exaltant la culture traditionnelle tout en donnant libre cours, pour un public très jeune, à des formes modernes, en musique en particulier.

La foule était immense, Sahraouis de tous les campements, comme acteurs des expositions ou spectateurs des concerts, Européens et Algériens représentant toutes les formes de culture, graphiques, cinéma, théâtre, édition etc.

En parallèle le groupe ARTIFARITI avait exploré les domaines de la création et de l'engagement bien loin dans la brousse. Pour la France, Pierre Richard et Jean Lamore étaient présents, avec Denis Pryn directeur des Editions Harmattan.

En janvier, à Paris au centre culturel algérien, deux artistes sahraouis étaient au-devant de la scène. Nana Rachid, dont le recueil poétique vient d'être publié en français et El Ghait Yara, calligraphe de talent qui exposait pendant un mois ses œuvres au centre culturel.

Après la projection du film de Cheik Djémaï « Une république en exil », une joute poétique s'organisa entre Pascal Larue, comédien et plusieurs Sahraouis avec les textes de Nana et ceux d'un poète sahraoui présent. Une belle soirée avec un public nombreux et attentif pour une première initiative en faveur de la culture sahraouie organisée par le Centre culturel algérien.

Prochaines réunions

À Blain en Loire Atlantique,
AG du comité local, 3 avril 2009

À Paris à la maison du barreau
le 3 avril 2009 à partir de 20h

Délégation campements

Plus d'une centaine d'élus locaux et de responsables associatifs ont participé à la célébration de la fête nationale sahraouie ce 27 février, quelques jours avant plusieurs sportifs avaient couru au marathon des sables aux côtés de centaines de sportifs européens et africains.



La fête à Aoussert, décembre 2008



Lecture de textes et échanges poétiques